

SEANCE DU 11 AVRIL 2012

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil douze, et le onze du mois d'avril, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 17	Absents 14	Procurations 2
VOTE PUBLIC		
Pour 19	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 5 avril 2012

Date d'affichage :

**Présents** : MM. G. BRUN - I. BENIGNI - JB. CECCALDI - P. CECCALDI - A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI - P. GUIDONI - J. LUCIANI représenté par A. ALBERTINI - M. LUCIANI - F. MARCHETTI - JM. NOBILI - M. PARIGGI - R. POIRON - R. SANTELLI - A. SANTINI F. SEVEON - JM. TEALDI.

**Absent(s)** : MM. - D. ANDREANI - PF. ANGELINI - JP. ANSALDI - D. BICCHIERAY - L. BICCHIERAY - MD. CLAVEAU - J. EMMANUELLI - JJ. LEWIS - JB. MARIOTTI - E. MUNIER - MT PETRUCCI - JP. PINELLI - E. SUZZONI - I. TOMMASINI.

**Absent(s) ayant donné procuration** : E. CECCALDI à P. GUIDONI - E. MARCELLI à G. BRUN.

**Secrétaire** : JM. TEALDI

**OBJET :**

**BUDGET PRIMITIF 2012  
SERVICE GENERAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants relatifs au budget,

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.

Le Président a exposé au conseil communautaire au cours du débat d'orientation budgétaire du 5 avril 2012 les conditions de préparation du budget primitif et notamment les principaux programmes à poursuivre et engager.

Le Président soumet à l'assemblée communautaire le budget primitif 2012 du Service Général qui se présente tel qu'il suit :

**Section de fonctionnement :**

**DEPENSES : 5 836 763.00 €**

**RECETTES : 5 836 763.00 €**

**Section d'investissement :**

**DEPENSES : 4 156 254.00€**

**RECETTES : 4 156 254.00€**

Délibération transmise à la  
Sous-Préfecture de CALVI,  
le



VU l'avis favorable émis par les membres de la commission des finances, lors de sa séance du 3 avril 2012.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ADOPTÉ** le budget primitif 2012 du Service Général tel qu'il est présenté ci-dessus.

Fait et délibéré, le 11 avril 2012  
Pour copie conforme

**Le Président**

